

● **Actions réalisées : modalités de réalisation**

- **Montée en compétences des partenaires :**
 - formation des SPSTI et syndicats patronaux (FNTR, IUMM) sur les 4 axes de management du risque routier (déplacements, véhicules, communication, compétences) ;
 - expérimentation en entreprise avec une stratégie de ciblage des adhérents.
- **Création et diffusion d'outils pédagogiques :**
 - 3 films courts pour déconstruire les idées reçues :
 - « Les déplacements professionnels » ;
 - « Les distracteurs au volant »
 - « Alcool et stupéfiants » ;
 - Playlist YouTube : [lien](#).
 - motion design pour la sensibilisation : [lien](#) ;
 - émission TV sur Wéo (30 min) : « Risques routiers, première cause de mortalité au travail » ([lien](#)) ;
 - kit de communication.
- **Événements et sensibilisations :**
 - journées de la sécurité routière au travail ;
 - conférences et webinaires :
 - webinaire annuel avec animation, sous forme de jeu de rôle (transmission d'entreprise et gestion du risque routier (ex. : 13/05/2025, 120 participants) ;
 - colloque ASMIS (octobre 2024, 50 participants).
 - rencontres régionales :
 - événement « Pour sortir de l'angle mort » (3 février 2023, 120 participants).
- **Partenariats et communication :**
 - articles dans la presse locale (La Voix du Nord) et magazines spécialisés ;
 - diffusion des outils via les réseaux sociaux, sites des SPSTI, CARSAT, et PRST.

○ Résultats et impacts

- **Montée en compétences :**

- les SPSTI et deux organisations professionnelles sont désormais formés à une approche primaire et collective du risque routier au travail.

- **Reconnaissance des outils :**

- le spot « Les distracteurs au volant » a été primé au festival international du média de la prévention (Sydney, 2023).

- **Sensibilisation accrue :**

- mobilisation des acteurs via des outils innovants (films, émission TV, webinaires).

○ Indicateurs

- **Conférences/Événements :**

- webinaire annuel « semaine de la sécurité routière au travail » : 120 à 247 participants (ex. : 13/05/2025, 120 participants) ;
- événement « Pour sortir de l'angle mort » : 120 participants (3/02/2023) ;
- colloque ASMIS : 50 participants (octobre 2024).

- **Entreprises participantes :**

- 200 entreprises/an impliquées dans les actions.

- **Outils de communication :**

- films : 1700 vues (ex. : « Déplacements professionnels ») ;
- émission Wéo : 50 000 à 80 000 téléspectateurs.

- **SPSTI impliqués :**

- 5 SPSTI volontaires.

○ Leviers des actions

- **Comité technique pluridisciplinaire :**

- expertise complémentaire (prévention, droit, assurances, santé) pour une approche globale et légitime.

- **Outils innovants :**

- films en « mode reverse » pour déconstruire les idées reçues ;
- émission TV et webinaires pour toucher un large public.

- **Mobilisation des SPSTI :**

- relais efficaces pour sensibiliser et accompagner en prévention primaire les entreprises adhérentes.

- **Partenariats élargis :**

- collaboration avec la DREETS, CARSAT, FINASSUR, ECF, Alain Partage, les SPSTI, la DDTM du Nord.

○ **Axes d'amélioration**

- **Capitalisation des expérimentations :**

- nécessité de stabiliser les relais et de pérenniser les actions.

- **Adaptation des outils :**

- optimiser les supports pour des durées plus courtes (moins de 2 min) et une diffusion nationale.

- **Évaluation des impacts :**

- mieux mesurer l'efficacité des outils (typologie des visionneurs, retours des entreprises).

○ **Perspectives**

- **Capitalisation des expérimentations :**

- définir une stratégie d'action commune avec les SPSTI.

- **Élargissement des partenariats :**

- intégrer les assureurs de flotte et la Sécurité Routière.

- **Coordination avec la DREAL :**

- harmoniser les actions avec les correspondants départementaux.

- **Refonte des webinaires :**

- adapter les formats pour la Semaine du Risque Routier Professionnel.

- **Communication renforcée :**

- utiliser les médias nationaux et le site de la Préfecture pour toucher plus d'entreprises.